

## APPROCHE SUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE AU MAROC DEPUIS L'INDÉPENDANCE

MONTERRAT BENÍTEZ FERNÁNDEZ

### Introduction

L'objectif de ce travail est de faire un bilan sur la politique linguistique menée par le Maroc depuis son indépendance jusqu'à nos jours.

Cette problématique a suscité l'intérêt des chercheurs dans les années 80, mais revient au premier plan du panorama scientifique avec la publication de la *Charte nationale d'éducation et de formation*<sup>1</sup>, qui a engendré des réformes éducatives donnant plus d'importance aux langues maternelles<sup>2</sup>. Ce nouveau contexte ouvre une nouvelle perspective dans la politique linguistique marocaine.

Dans ce travail, je vais d'abord expliquer la situation linguistique du Maroc, ensuite expliquer quelles ont été les mesures prises par la politique linguistique, le débat politique qu'elles ont produit et, enfin voir dans quelle situation se trouve la politique d'arabisation aujourd'hui.

### 1. Situation linguistique au Maroc

La situation linguistique au Maroc est assez complexe car elle est composée de plusieurs langues (berbère, différentes variétés d'arabe, français, anglais, espagnol...) qui sont apparues sur le territoire au fur et à mesure des différentes étapes de l'histoire du pays<sup>3</sup>. Les différentes langues sont organisées autour d'une échelle linguistique qui stratifie de façon hiérarchique le statut et l'usage de chaque langue. Dans cette échelle, chaque langue a une place déterminée, en tant que langue dominante ou dominée, et cette hiérarchisation est difficile à modifier pour des raisons culturelles, sociales, économiques, etc.

Je vais me contenter ici de citer les langues présentes au Maroc, d'expliquer brièvement les situations dans lesquelles elles sont employées et leurs différentes fonctions, car approfondir sur cette question ferait l'objet d'un autre travail.

La langue officielle : l'arabe classique. C'est la langue dans laquelle on reçoit la formation. Elle est apprise par les moyens de scolarisation formels et employée dans la publication de la plupart des textes écrits (livres, journaux) ; et surtout, c'est la langue dans laquelle le pouvoir communique avec son peuple.

---

<sup>1</sup> COSEF (1999) : Rabat. À partir de maintenant on l'appellera *Charte*.

<sup>2</sup> *Discours Royal* 30 juillet 2001. *Dahir* n°. 1-01-299 du 29 rajab al khaïr 1422 (17 octobre 2001).

<sup>3</sup> Lévy, "Repères", pp. 127-137. Lévy, "Problématique historique du processus d'arabisation", pp. 11-26.

Les langues vernaculaires : l'arabe dialectal et le berbère (chacune des deux avec ses variétés). Elles sont les langues de l'intimité, employées avec la famille, les amis et dans les situations non formelles.

Les langues étrangères : le français et l'espagnol se généralisent au Maroc à partir du Protectorat. Aujourd'hui il faut ajouter aussi l'anglais qui prend sa place dans le marché linguistique marocain, comme partout ailleurs. Ce sont les langues avec lesquelles on peut avoir des contacts avec l'Occident, ces contacts pourront être aussi bien d'ordre culturel, à travers la musique, le cinéma, la littérature, que d'ordre économique par le biais des entreprises étrangères installées au Maroc ou des entreprises mixtes.

L'individu aspire à la maîtrise des produits linguistiques socialement valorisés. Mais la valorisation ou dépréciation d'une langue peut varier au cours du temps, avec le changement des paramètres socialement valorisés, comme on peut le voir à travers les études sociolinguistiques de Gravel (1971), Bentahila (1983) et El-Gherbi (1993)<sup>4</sup>. Dans ces travaux on trouve un changement dans la hiérarchisation des langues, notamment dans la valorisation de l'arabe classique qui prend de l'importance dans l'échelle linguistique au fur et à mesure du succès de la politique d'arabisation.

La politique linguistique doit donc jongler avec ces langues et pour arriver à son but : « faire de l'arabe une langue moderne dans le but de le substituer au français<sup>5</sup> ». Je tiens à signaler que le terme 'arabe', lorsqu'il est utilisé sans qualificatif, est assez souvent employé métonymiquement comme nom de sa variété classique.

## 2. Définition

Si nous nous contentions de la signification donnée par le dictionnaire, l'arabisation au Maroc se limiterait à publier des lexiques et des dictionnaires spécialisés pour les sciences, le droit, l'économie, et d'autres disciplines, chose qui, d'ailleurs, est faite<sup>6</sup>. L'arabisation est beaucoup plus que la publication des lexiques et le développement de la langue arabe. Cela n'est qu'un des moyens pour arriver à ses fins. Selon le travail de Abou Abdou publié par le IERA<sup>7</sup> :

« L'arabisation consiste à rendre à la langue arabe la place qu'elle avait perdue durant la période coloniale, c'est-à-dire lui permettre de remplir à nouveau pleinement son rôle de langue nationale assurant les fonctions de communication, de formation et de gestion à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie collective.

L'objectif ultime de l'arabisation au Maroc vise à faire de la langue arabe la langue de la science et de la technologie. En définitive, la langue qui appartient à une société moderne, donc une langue complète, dans laquelle on

<sup>4</sup> Gravel, *Multilingualism in Morocco*; Bentahila, *Language attitudes in Morocco*; El-Gherbi, *Aménagement linguistique*.

<sup>5</sup> Boukous, *Société, langues et cultures*, p. 226.

<sup>6</sup> La revue *al-Lisān al-ʿArabī* consacre une assez grande partie de son espace à la publication des lexiques techniques et scientifiques.

<sup>7</sup> L'Institut d'Études et de Recherches pour l'Arabisation a été créé en 1960 dans le but de coordonner la politique d'arabisation de l'enseignement et de l'administration. C'est une institution complètement marocaine et à vocation de centre de recherche.

exprime aussi bien les sentiments, que les anciennes traditions, comme on peut suivre une conférence en chimie ou en mécanique<sup>8</sup> ».

L'arabisation n'est pas un simple transfert des langues. C'est d'abord le désir d'effacer la trace coloniale par le biais d'un passé prestigieux, et sans doute idéalisé, qui est lié à l'autorité marocaine postcoloniale, donc c'est aussi une sorte de légitimation de la nouvelle autorité marocaine face à l'autorité coloniale. Dans ce même argument on trouve l'idée des racines perdues au bénéfice des langues étrangères, principalement le français, et des cultures véhiculées par ces langues. Le moyen que les autorités ont trouvé pour les récupérer est la langue arabe classique, véhiculaire du patrimoine culturel arabe ; finalement le fait de développer la langue arabe c'est aussi une façon de la légitimer comme langue de la modernité et de l'avenir<sup>9</sup>.

Alors, l'arabisation est bien une politique linguistique parce qu'elle légitime l'autorité marocaine, prétend effacer une réalité politique antérieure, celle du Protectorat, veille à l'emploi de l'arabe classique et à son développement et va être l'objet de mesures politiques, et le centre du débat politique.

### 3. Origines de la politique linguistique

L'arabisation ne trouve pas ses origines au lendemain de l'indépendance comme on pouvait l'imaginer. C'est un concept très attaché au nationalisme marocain, né durant le Protectorat. Les premières tendances nationalistes marocaines apparaissent comme réponse à la politique centralisatrice française et plus concrètement la politique éducative menée par la France. Cette politique prétendait : « leur faire oublier leur propre culture et adopter celle de la France »<sup>10</sup>, ce qui provoqua un grand mécontentement parmi la population, principalement au sein de l'élite culturelle fleurissante. De plus, la politique éducative avait un fort caractère élitiste : l'élève d'origine européenne avait toujours plus de bénéfice que l'élève marocain et dans les écoles locales le but était de 'respecter' au maximum les classes sociales, but auquel les autorités françaises parvenaient à travers les frais d'inscription.

D'un autre côté, la puissance coloniale pratiquait la stratégie du « diviser pour régner » en privilégiant une partie de la population, celle d'origine berbère. L'exemple le plus clair des intentions coloniales est le *dahir* berbère<sup>11</sup> par lequel la population de cette origine pouvait s'organiser autour du droit coutumier et non pas par les normes dictées par le *Makhzen*.

La réaction de la population marocaine à la politique éducative est l'apparition des 'écoles libres' en 1919. Ce sont des établissements à capital privé dont le but est de donner une alternative au système éducatif colonial, en même temps que renouveler le système éducatif marocain. Sur la base de l'école coranique, les écoles libres sont des établissements privés qui tentent de moderniser l'enseignement original en incluant dans leur parcours scolaire les lettres modernes, mathématiques et/ou le sport. L'enseignement des matières dites traditionnelles, parce que on les retrouve dans l'enseignement traditionnel, est assuré en arabe, tandis que les autres matières étaient enseignées en français. Ce qui fait que les 'écoles libres' ne résolvaient pas la question de l'usage du français parce que pour exprimer les connaissances relatives

<sup>8</sup> Abou Abdou, *L'arabisation et ses problèmes*.

<sup>9</sup> Boukous, *Société, langues et cultures*, p. 65.

<sup>10</sup> Bentahila, *Language attitudes in Morocco*, p. 6.

<sup>11</sup> Le *dahir* berbère du 16 mai 1930.

aux sciences et technologies, elles continuent à employer la langue française. C'est à ce moment là que la distinction tradition *vs.* modernité est née. Cette question va être présente jusqu'à nos jours dans tous les débats politiques relatifs à l'enseignement.

Dans ce contexte apparaît sur la scène politique le parti de l'Istiqlal dirigé par Allal al-Fassi et se font les premières revendications nationalistes notamment celle de la langue arabe afin de faire face aux langues étrangères, et celle de la lutte contre un ennemi culturel qui prétend enlever la culture et la langue arabes au bénéfice de celles des colonisateurs. Plus tard, ces revendications seront prises en charge par le roi Mohammed V (1947).

#### **4. Premiers pas d'une politique linguistique**

Une fois le Maroc indépendant, les revendications nationalistes deviennent réelles. La question linguistique au Maroc se pose assez rapidement, pour des raisons d'abord de légitimité et aussi d'identité.

##### **4.1 L'arabisation du secteur éducatif**

L'arabisation a toujours été liée à la politique éducative menée par le Maroc, ce secteur étant la clef de la politique linguistique, parce que si on réussit l'arabisation éducative, les élèves formés en arabe peuvent intégrer un système administratif arabisé, ainsi que développer la recherche en langue arabe, de la langue en elle-même et des autres domaines scientifiques. D'ailleurs, la première fois que la question de l'arabisation a été posée, ce fut lors de la « Commission Royale pour la Réforme de l'Enseignement » en 1957, au lendemain de l'indépendance. Au cours de cette réunion les principes fondamentaux de la politique éducative ont été formulés, à savoir la généralisation de l'enseignement, l'unification des structures éducatives, l'arabisation des programmes et la marocanisation du corps enseignant.

Mais les Marocains n'étaient pas encore prêts à ce changement et cette « Commission Royale pour la Réforme de l'Enseignement » de 1957 a été suivie par d'autres jusqu'à nos jours. C'est le cas du colloque de Mamora en 1964, deux à Ifrane en 1970 et en 1980, et finalement la dernière réunion qui a donné lieu à la *Charte* publiée en 1999. Toutes les quatre ont réaffirmé les mêmes principes qui avaient déjà été proposés au cours de la première.

De ces principes, les autorités marocaines ont atteint aujourd'hui la marocanisation du corps enseignant, mais jusqu'aux années 80, notamment dans le cadre universitaire, il y avait encore des professeurs d'origine étrangère, essentiellement européens.

Le principe d'arabisation de la totalité des programmes est atteint dans l'enseignement primaire. Dans l'enseignement secondaire, cela n'est arrivé qu'au cours des années 80 et en ce qui concerne l'enseignement supérieur il faut signaler qu'il n'a jamais été l'objet d'une arabisation.

Quant au principe de la généralisation, il a été à deux reprises adopté par le gouvernement : lors du Décret Royal de 1963 en rendant l'enseignement obligatoire jusqu'à l'âge de 13 ans et lors de la toute dernière réforme éducative en 1999 lorsque l'enseignement devient obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Mais à part cela, aucun suivi de cette mesure n'est fait.

Par rapport à l'unification des structures éducatives, il n'y a qu'une structure éducative publique, mais en dehors du système public, les institutions à caractère privé se multiplient et bien qu'elles doivent suivre le programme du Ministère de l'Édu-

cation<sup>12</sup>, elles ajoutent toujours d'autres matières, voire des heures de français ou des autres langues.

Comme je l'ai dit auparavant, l'arabisation au sein du système éducatif a été et est toujours le cheval de bataille des autorités marocaines. À chaque réforme éducative la question linguistique a été présente et a fait l'objet de positions politiques différentes dont je parlerai plus tard.

Les mesures mises en pratique pour réussir la politique linguistique dans le secteur éducatif ont été les suivantes<sup>13</sup> :

1962-1966 : arabisation de l'école primaire.

1973-74 : arabisation de la philosophie.

1974-75 : arabisation de l'histoire-géographie.

1982-85 : arabisation de l'enseignement des mathématiques en première, seconde et troisième années secondaires successivement<sup>14</sup>.

1985-88 : arabisation de l'enseignement des mathématiques, des sciences naturelles et sciences physiques en quatrième, cinquième et sixième années secondaires successivement.

Entre 1966 et 1973 il y a eu une pause dans la politique linguistique, cette pause est due au principe de la généralisation. Les effectifs qui arrivaient au collège étaient beaucoup trop nombreux pour que le Ministère de l'Éducation Nationale puisse faire face, les autorités se sont vues obligées d'arrêter la politique linguistique, pour se concentrer sur la politique éducative, la gestion des effectifs et les investissements dans ce domaine.

Dans toutes ces mesures il n'y a aucune allusion à l'identité marocaine ni à la pluralité de ses composantes. Les premiers changements se trouvent dans la *Charte* :

« Le système éducatif s'enracine dans le patrimoine culturel du Maroc. Il respecte la variété de ses composantes régionales qui s'enrichissent mutuellement. Il conserve et développe la spécificité de ce patrimoine, dans ses dimensions éthiques et culturelles<sup>15</sup> ».

Par ailleurs, la *Charte* soutient que l'acquisition de la langue arabe classique peut s'appuyer sur l'utilisation des langues maternelles<sup>16</sup>. Ce fait là change signifi-

<sup>12</sup> Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique.

<sup>13</sup> À ce propos voir la chronologie de l'arabisation proposée par Grandguillaume, *Politique linguistique*; *idem*, "Aménagement linguistique", et un résumé des mesures mises en place pour l'arabisation de l'éducation par El-Gherbi, *op. cit.*

<sup>14</sup> Le système éducatif marocain organise ses cours en progression, donc le « premier » correspond à la première année de l'enseignement secondaire, le « deuxième » à la deuxième année, le « sixième » à la dernière année de l'enseignement secondaire, comme c'est le cas du système éducatif espagnol, par exemple, et pas comme dans l'enseignement français où la première année d'enseignement secondaire est appelée « cinquième », la deuxième année est appelée « quatrième » et ainsi de suite jusqu'à la "terminale".

<sup>15</sup> *Charte*, art. 3.

<sup>16</sup> « Les autorités pédagogiques régionales pourront, dans le cadre de la proportion curriculaire laissée à leur initiative, choisir l'utilisation de la langue amazigh ou tout dialecte local dans le but de faciliter l'apprentissage de la langue officielle au préscolaire et au premier cycle de l'école primaire ». *Charte*, art. 115.

tivement la politique linguistique menée jusqu'à présent par les autorités marocaines, qui ont toujours nié l'emploi des langues locales.

#### 4.2. L'arabisation de l'administration

L'administration marocaine est un secteur dont on a l'habitude de dire qu'il est assez bien arabisé. La réalité est qu'on ne trouve presque pas de mesures mises en pratique à cet égard sauf une campagne d'arabisation des fonctionnaires engagée par l'Istiqlal<sup>17</sup> dans les années 60. C'est un domaine assez délicat parce qu'il s'agit de l'arabisation des adultes, des gens qui ont suivi une formation, normalement en français, qui maîtrisent les compétences de leur travail, mais ceux-ci doivent changer leurs habitudes pour communiquer et travailler dans une autre langue.

Certains auteurs considèrent que c'est l'un des secteurs qui a été arabisé depuis le début du processus linguistique. Le travail d'El-Gherbi montre qu'en 1993, 72% des sujets interrogés utilisent la langue arabe comme outil de travail dans leurs réunions et 51,16% l'utilisent comme langue de communication fonctionnelle et officielle<sup>18</sup>.

En revanche, Bnoussina<sup>19</sup> soutient qu'au sein de l'administration on emploie toutes les langues présentes dans la situation linguistique au Maroc ; l'arabe dialectal et le français étant celles qui sont les plus présentes, utilisées soit de manière isolée, soit en les alternant, ou encore en mélangeant les deux langues.

Après avoir réalisé moi-même des enquêtes à cet égard, mon avis sur la maîtrise et l'emploi de l'arabe classique au sein de l'administration est légèrement différent : la quasi totalité des documents avec lesquels on communique avec l'administration ou vice versa sont publiés en édition bilingue à commencer par le Bulletin Officiel du Maroc et, dans certains cas, ils sont publiés uniquement en français ; c'est le cas du Bilan des Impôts. Lorsqu'il s'agit de la langue parlée, c'est le cas des réunions<sup>20</sup> administratives, la langue employée est généralement le français ou encore un arabe dialectal assez cultivé incrusté de termes de l'arabe classique<sup>21</sup>.

En tout cas, la réalité est assez hétérogène, selon le ministère auquel on s'adresse. Dans l'administration du secteur éducatif, le personnel est arabisé, voire bilingue ; dans tout ce qui fait référence à l'économie, le personnel est francisé ou bilingue. En aucun cas l'arabisation est un processus achevé.

#### 4.3 L'arabisation de la justice

La question de la langue dans le domaine de la justice au Maroc doit être régie par la législation suivante : d'un côté la loi fondamentale pour le Royaume du Maroc dit

<sup>17</sup> Grandguillaume, *op. cit.*

<sup>18</sup> El-Gherbi, *op. cit.*, p. 91.

<sup>19</sup> Bnoussina, "Les langues dans l'administration", pp. 257-264.

<sup>20</sup> Je fais référence aux réunions de travail auxquelles j'ai moi-même assisté entre les années 2001 et 2004 lorsque j'étais lectrice d'espagnol à l'Université Ibn Zohr d'Agadir. Il s'agit des réunions de Conseil de Faculté ou de mise en pratique de la Réforme Éducative qui a eu lieu en 2004, entre autres.

<sup>21</sup> Ce niveau de langue est appelé Arabe Marocain Médian. Pour approfondir sur cette question voir Youssi, *Grammaire et lexique de l'arabe marocain moderne*. À ce propos Youssi explique : « L'AMM est la variété des situations formelles de l'échange oral telles que celles prévalant dans l'administration publique, entre étrangers, lorsque l'objet de l'échange sous-tend également un certain rapport de pouvoir, lorsque les locuteurs tentent de gommer les traits de leur origine régionale ou de ne pas attirer l'attention sur leur appartenance sociale » (*op. cit.*, p. 25).

« La langue arabe est la langue officielle et nationale du pays<sup>22</sup> ». D'un autre côté, il y a aussi des recommandations à propos des tribunaux : « l'arabe classique est la seule langue des délibérations, réclamations et des verdicts des cours marocaines<sup>23</sup> ».

Le fait d'avoir une division dans l'enseignement du droit et deux types de tribunaux (les tribunaux des affaires musulmanes qui gèrent le statut personnel et les tribunaux qui gèrent les domaines du droit créés par les institutions coloniales : à savoir, le droit pénal, le droit des affaires, etc.) me fait partir de l'hypothèse selon laquelle l'usage de la langue doit être différent dans chacun des deux cas. Bien que la loi soit claire à ce propos, comme je l'ai mentionné plus haut, je vais montrer que la réalité est légèrement différente.

Dans le cas des tribunaux des affaires musulmanes, ils étaient toujours gérés par le *qāḍī*. Les établissements d'enseignement traditionnels destinés à la formation des juges, notamment l'Université Qarawiyyin, ont été respectés par les institutions coloniales. Donc l'arabisation a pu se faire en douceur et sans problème apparent *a priori*, en continuant avec la situation linguistique établie.

Je me pose la question sur la langue employée dans l'autre genre de tribunaux, créés pendant la période coloniale. Ils sont également régis par les lois citées plus haut, d'ailleurs l'Institut National d'Études Juridiques forme les jeunes magistrats uniquement en arabe classique.

Selon les sources que j'ai pu consulter<sup>24</sup> la réalité est que l'arabe classique est employé dans les deux genres de tribunaux, lorsqu'il s'agit de documents écrits, comme c'est le cas de l'administration en général.

Pour l'oral, la question est un peu plus compliquée car il est question de communiquer avec des gens parfois analphabètes. Lorsqu'il s'agit de formules légales, celles-ci sont prononcées en arabe classique ; en revanche dès qu'il y a des échanges avec les personnes intéressées, c'est l'arabe marocain et l'arabe marocain médian<sup>25</sup> qui sont utilisés dans la cours de justice<sup>26</sup>.

Le cas des tribunaux est assez particulier car les deux codes sont employés simultanément, c'est-à-dire que tout ce qui est dit dans la cour est rapporté dans des documents écrits : la solution est la traduction de l'arabe marocain à l'arabe classique<sup>27</sup>.

Alors, l'objectif de l'arabisation n'est atteint qu'à moitié car le français n'est plus présent ; l'arabe classique est la langue qui est employée dans les documents, par les magistrats, les avocats et l'ensemble du corps de fonctionnaires (grâce à leurs études) peuvent s'exprimer en arabe classique. Cependant, dès qu'ils doivent se faire comprendre par les parties, ils emploient l'arabe dialectal. C'est le même cas pour la population qui se trouve dans l'obligation de communiquer devant les tribunaux ; ils sont obligés de parler dans une langue dans laquelle ils se sentent à l'aise et peuvent s'exprimer naturellement.

#### 4.4 Arabisation au sein de l'entreprise

Dans ce domaine j'ai aussi fait un travail de recherche de terrain. D'un côté j'ai interviewé certains responsables du département de formation et communication de

<sup>22</sup> BO n° 2537 (09-06-61).

<sup>23</sup> BO, 1965, *apud* Lamrani, "Arabic triglossia", p. 299.

<sup>24</sup> Babadji, "Desarroi bilingue"; Lamrani, "Arabic triglossia" et "Arabic diglossia".

<sup>25</sup> Voir plus haut dans le chapitre 4.2 et note 19.

<sup>26</sup> Lamrani, *op. cit.*

<sup>27</sup> Un exemple de l'usage des deux codes dans Lamrani, *op. cit.*, pp. 302 ss.

certaines entreprises. Les réponses ont été presque unanimes : la plupart des formations pour les employés se font en français. La communication interne se fait aussi normalement en français.

J'ai eu aussi la possibilité de passer des questionnaires aux employés. Il s'agissait d'un questionnaire à réponses fermées sur leurs habitudes linguistiques. Celui-ci est aujourd'hui en phase d'analyse, mais je peux avancer que plus on monte dans la hiérarchie de l'entreprise, plus le français est employé et plus on descend plus l'arabe marocain est utilisé.

#### 4.5. Développement de la terminologie

Je tiens à signaler que pour l'arabisation des matières, aussi bien scientifiques que littéraires, et de la terminologie quotidienne dans les différents secteurs du travail, il a fallu traduire les programmes éducatifs et la terminologie, ainsi qu'imposer un système de développement linguistique, création de néologismes, adaptation (*bank* pl. *bunūk* ; *film*, pl. *aflām*) et parfois, intégration des emprunts. Dans le cas spécifique de l'arabisation des sciences, le développement de la terminologie ne se trouve en aucun cas achevé. C'est là où des institutions comme l'IERA et le BCA<sup>28</sup> jouent leur rôle à travers des publications de lexiques spécialisés. Dans le premier cas il s'agit principalement de la publication des actes des colloques et dans le deuxième cas par le biais du périodique *al-Lisān al-ʿarabī*. L'inconvénient de ces publications est que la plupart du temps elles restent dans un domaine assez restreint, donc elles n'arrivent pas à se généraliser dans la population et parfois non plus dans les communautés scientifiques. D'un autre côté, le fait que les néologismes, surtout dans le domaine scientifique, soient parfois d'origine française ou anglaise, provoque d'abord une multiplication des termes en arabe, ensuite, des termes qui deviennent équivoques :

« Anglais	Français	Ar. sur Ang.	Ar. sur Fr.
Fluorine	fluor	<i>flūrīn</i>	<i>flūr, fūlur, flu?ūr</i>
Silicon	silicium	<i>sīlikūn</i>	<i>sīlisyūm</i>

Remarque: dans le cas de fluor et silicium, il peut y avoir interférence de dénomination par rapport aux deux langues étrangères. Fluorine désigne en français un fluorure de calcium et silicone (fr) est un dérivé du silicium<sup>29</sup> ».

#### 5. Débat politique

Au lendemain de l'indépendance du Maroc, dès les premières revendications identitaires, la langue arabe classique est conçue à partir de différents points de vue : c'est la langue de l'Islam ; c'est la langue dans laquelle s'exprime la littérature considérée classique ; c'est aussi l'expression d'un passé glorieux ; la langue qui s'oppose à la culture envahissante ; la langue qui permet la construction d'une identité marocaine et aussi capable de véhiculer un discours scientifique et technologique.

<sup>28</sup> Bureau de Coordination sur l'Arabisation site à Rabat et financé par la Ligue Arabe. Une thèse de doctorat est consacrée à ce sujet (pour en savoir plus voir Sayadi, *Bureau de coordination de l'arabisation*).

<sup>29</sup> Richert, *Arabisation et technologie*, p. 419.



Autour de toutes ces conceptions de la langue arabe prennent position les différents intérêts qui vont donner lieu à des positions rencontrées lors des débats politiques.

Au Maroc le débat politique concernant la politique d'arabisation se construit, très rapidement, autour de trois positions : d'un côté, on a la position qui défend le maintien du français dans les branches scientifiques, et dans le cadre de l'économie et du commerce international. C'était la volonté des technocrates dans les années 60, quand le Maroc ne disposait pas encore de cadres arabisés. Aujourd'hui cette idée on la retrouve chez certains professeurs de sciences<sup>30</sup>. Ils défendent cette tendance car la recherche scientifique de pointe ne se fait pas en arabe mais en français voire en anglais.

D'un autre, côté on trouve la position qui défend la langue arabe et l'arabisation à n'importe quel prix. Cet argument traduit des préoccupations relatives au rétablissement de la langue arabe, comme transmettrice des valeurs et instrument de communication culturelle. C'est la position des traditionalistes, des lauréats de l'enseignement traditionnel comme l'Université Qarawiyyin et aussi celle du parti de l'Istiqlal au moins jusqu'à la disparition de Allal al-Fassi en 1974.

Au milieu des deux tendances, on en trouve une troisième qui défend que la première langue d'enseignement doit être la langue arabe, avec la possibilité de promouvoir des autres langues. Ce discours prétend que la période coloniale a joué, sans le vouloir, un rôle de sensibilisation sur l'identité marocaine, qui a donné lieu au discours traditionaliste. C'est-à-dire, que les lignes nationalistes, dont je parlais plus haut, furent déjà dessinées pendant l'époque coloniale.

Cette position intermédiaire ne propose pas le conflit : arabe vs. langue française, il privilégie la langue arabe comme fondement de la personnalité marocaine. C'est le discours défendu par les institutions comme l'IERA. Alors on pourrait l'envisager comme étant la position officielle. Très récemment, cette position a évolué avec la publication de la *Charte* et avec des interventions royales<sup>31</sup>, lesquelles s'expriment à propos du caractère multiculturelle de la personnalité marocaine qui réunit des traits berbères, subsahariens, arabes ou andalous<sup>32</sup>, c'est un pas en avant et même une première dans la conception de l'identité marocaine.

## 6. Conclusions

L'arabisation a touché tous les domaines de la vie publique marocaine, mais elle n'a complètement réussi dans un seul. Le secteur éducatif est, peut être, celui qui a obtenu plus de résultats positifs, mais il faut signaler que c'est celui-ci qui a été le plus suivi et celui qui a bénéficié de plus de mesures politiques et de plus de budget en arrivant à arabiser toute l'éducation obligatoire. Malgré ce fait, le développement de la terminologie scientifique n'est pas achevé, les sciences et les technologies continuent à être enseignées en français. Lorsqu'on se penche superficiellement sur l'arabisation de l'administration et de la justice, on a tout de suite l'impression que les objectifs ont été atteints mais la réalité est la réussite de la diglossie et non pas de l'arabisation en arabe classique. C'est-à-dire que lorsque le personnel doit enregistrer des documents, faire des rapports, et d'autres tâches par écrit propres à l'administration, la langue dominante est l'arabe classique. Lorsqu'il s'agit de commu-

<sup>30</sup> Lors de ma recherche de terrain j'ai questionné certains professeurs de la Faculté des Sciences et interviewé leur Doyen qui m'ont confirmé cet avis.

<sup>31</sup> Le *Dahir* portant sur la création de l'IRCAM et le *Discours Royal* de juillet 2001.

<sup>32</sup> *Discours Royal* du juillet 2001

niquer avec les administrés, ils passent à une langue dont la communication est assurée : l'arabe dialectale ou le berbère. Le problème du passage à l'écrit des déclarations faites à l'oral n'est, quant à lui, pas résolu.

Quant à la position officielle sur la politique linguistique, elle peut se résumer en une défense de l'arabisation tout en conservant le bilinguisme dans certains secteurs. Dans le contexte actuel, les autorités marocaines évoluent en tenant compte des langues maternelles comme racine du patrimoine culturel<sup>33</sup>. Pour le berbère, cela s'est traduit par la création de l'IRCAM<sup>34</sup> répondant ainsi aux revendications traditionnelles faites par le mouvement associatif berbère<sup>35</sup>. Dans le cas de l'arabe marocain, c'est une sorte de reconnaissance de cette langue, qui vient soutenir les initiatives de valorisation du dialecte<sup>36</sup>.

Pour conclure, l'arabisation au Maroc est un processus inachevé. Par ailleurs, il faut préciser que ce processus ne compte pas avec l'accord général de la population et ne dispose pas du budget nécessaire permettant d'atteindre les objectifs.

## BIBLIOGRAPHIE

- ABOU ABDOU, Mohammed ; *L'Arabisation et ses problèmes*. IERA : Rabat 1984.
- BABADJI, Ramdane ; « Desarrois bilingues: note sur le bilinguisme juridique en Algérie ». Dans : *Droit et Société*, 15 (1990), pp. 207-217.
- BENÍTEZ FERNÁNDEZ, Montserrat ; *Analyse comparative du processus d'arabisation au Maroc et en Algérie*. Mémoire DEA non publiée. INALCO : Paris 2002.
- BENTAHILA, Abdelâli ; *Language attitudes among Arabic-French bilinguals in Morocco*. Multilingual Matters Ltd. : Clevedon, Avon 1983.
- BNOUSSINA, Khadija ; « Les langues en contact dans l'administration au Maroc ». Dans : *Aspects of the Dialects of Arabic Today*. Youssi, A., Benjelloun, F., Dahbi, M., Iraqui-Sinaceur, Z. (eds.). AMAPATRIL : Rabat, 2002, pp. 257-264.
- BOUKOUS, Ahmed ; *Société, langues et cultures au Maroc. Enjeux symboliques*. Faculté des lettres et sciences humaines. Essais et Etudes : Rabat, n° 8, 1995.
- Bulletin Officiel*. n° 2537 (09-06-61).
- CAUBET, Dominique ; « Entretien avec Omar Sayyed (Nass el-Ghiwane) : Ed-darija d'yal-na, fi-ha l-ŷetriya ». Dans : *EDNA* 4 (1999), pp. 121-130.
- Charte d'Agadir relative aux droits linguistiques et culturels*. Dans : *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, 1991. [http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/charte\\_berbere.htm](http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/charte_berbere.htm)
- COLIN, G. S., LÉVI PROVENÇAL, É. ; « Al-Maghrib ». Dans : *EI<sup>2</sup>*, Brill: Leiden. vol. 5, pp. 1173-1200.

<sup>33</sup> *Charte*, art. 3 et 115.

<sup>34</sup> *Dahir* n°. 1-01-299 du 29 rajab al khair 1422 (17 octobre 2001).

<sup>35</sup> *Charte d'Agadir*, 1991. *Manifeste berbère*, 2000.

<sup>36</sup> Je parle ici du journal *Xbar bladna*, de l'association *Zakoura*, et du travail de créateurs, musiciens, etc. qui font leur travail de création en arabe marocain.

- Commission Spéciale Education Formation ; *Charte nationale d'éducation et de formation*. Rabat, 1999.
- Dahir* n°. 1-01-299 du 29 rajab al khair 1422 (17 octobre 2001).
- Discours Royal* 30 de juillet 2001.
- EL-GHERBI, Mostafa ; *Aménagement linguistique et enseignement du français au Maroc*. La Voix de Meknès : Meknès, 1993.
- GRANDGUILLAUME, Gilbert ; *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*. Maisonneuve-et-Larose : Paris 1983.
- GRANDGUILLAUME, Gilbert ; « Aménagement linguistique au Maghreb ». Dans : *Revue d'aménagement linguistique*. Office québécois de la langue française, 107 (2004) pp. 15-40.
- GRAVEL, L. ; *A Sociolinguistic Investigation of Multilingualism in Morocco*. Thèse de Doctorat non publiée. Columbia University Teacher's College: New York, 1979.
- LAKHDAR-GHAZAL, Ahmed ; *Méthodologie générale de l'arabisation de niveau*. IERA : Rabat, 1976.
- LAMRANI, Fatima-Zohra ; « Arabic triglossia in the Moroccan criminal courtroom ». Dans : *Aspects of the Dialects of Arabic Today*. Youssi, A., Benjelloun, F., Dahbi, M., Iraqui-Sinaceur, Z. (eds.). AMAPATRIL : Rabat 2002, pp. 299-306.
- LAMRANI, Fatima-Zohra ; « Arabic diglossia and court reporting in the Moroccan criminal courtroom ». Dans : *AIDA 5<sup>th</sup> Conference Proceedings*. I. Ferrando y J.J. Sánchez Sandoval (éds.). Servicio de publicaciones de la Universidad de Cádiz : Cádiz 2003, pp. 391-398.
- Le Manifeste berbère*. Rabat, 2000.
- LÉVY, Simon ; « Repères pour une histoire linguistique du Maroc ». Dans : *EDNA*. 1 (1996), pp. 127-137.
- LÉVY, Simon ; « Problématique historique du processus d'arabisation au Maroc : pour une histoire linguistique du Maroc ». Dans : *Peuplement et arabisation au Maghreb occidental. Dialectologie et histoire*. Aguadé, J., Cressier, P., Vicente, Á. (eds.). Casa de Velázquez, Área de Estudios Árabes e Islámicos de la Universidad de Zaragoza : Madrid-Zaragoza 1998, pp. 11-26.
- RICHERT, Nicole ; *Arabisation et technologie*. IERA : Rabat 1987.
- SALMI, Jamil ; *Crise de l'enseignement et reproduction sociale au Maroc*. Les Editions Maghrébines : Casablanca, 1985.
- SAYADI, Mongui ; *Le bureau de coordination de l'arabisation dans le monde arabe*. Thèse de doctorat d'État, Paris III, dactylographiée, 1976.
- YOUSSI, Abderrahim ; *Grammaire et lexique de l'arabe marocain moderne*. Wallada : Rabat, 1992.
- YOUSSI, Abderrahim ; « Types of multi-lingualism and multi-dialectalism across the Arabic speaking communities ». Dans : *EDNA* 5 (2000-2001), pp. 7-28.

#### ABSTRACT

This article deals with the arabization policy in Morocco from the times of the independence until today. My aim is to observe the evolution of the arabization and the degree of its implementation in Morocco. In line with this aim, I first explain the

linguistic situation in Morocco and the measures implemented by government. Secondly, I analyze the political debates on linguistic policy. Finally, I discuss whether the linguistic policy is established in Morocco or not.

**Montserrat Benítez Fernández** es licenciada en Filología Árabe y becaria de FPI en la Universidad de Cádiz.

E-mail: [monserrat.benitez@uca.es](mailto:monserrat.benitez@uca.es)